



Code de vie

Nos valeurs

Le code de vie de l'école Saint-Marc permet à l'élève de s'épanouir dans un milieu sécuritaire, où le développement des compétences sociales, dans le respect de soi et de l'autre, est une priorité.

À Saint-Marc, nous misons sur trois grandes valeurs, le **respect**, l'**engagement** et le **sentiment d'appartenance**.

RESPECT

PAR MON ATTITUDE, MES GESTES ET MES PAROLES, J'AGIS DE FAÇON RESPECTUEUSE

Comportements attendus :

- Je **parle poliment et calmement**, en utilisant un **langage approprié**;
- J'adopte une **bonne attitude**, je **collabore** et je **respecte les règles établies**;
- Je **règle mes conflits** de manière pacifique;
- J'adopte des **comportements sécuritaires**;
- Je prends **soin de mon matériel** et de **celui de l'école**;
- Je porte une **tenue appropriée pour le milieu scolaire** qui me permet de bouger librement et qui est adaptée à la saison.

JE CROIS EN MOI ET JE M'IMPLIQUE DANS MES APPRENTISSAGES

Comportements attendus :

- Je **fais des essais** pour réussir, j'accepte de me reprendre, je **persévère**;
- Je relève de **nouveaux défis**;
- J'**accepte l'aide** des adultes qui m'entourent;
- Je **m'implique** dans mes tâches et mes travaux;
- Je **fais toujours de mon mieux**.



ENGAGEMENT

SENTIMENT D'APPARTENANCE

JE PRENDS SOIN DE L'AUTRE
JE SUIS BIENVEILLANT

Comportements attendus :

- Je **m'implique** dans les activités scolaires;
- Je **suis à l'écoute** de l'autre;
- Je **respecte ses besoins**;
- Je le **respecte** dans sa **différence**, je fais **preuve d'empathie**;
- Je **l'inclus**, je ne le laisse pas seul;
- Je le **félicite**, je reconnais ses forces et je l'encourage;
- Je **dénonce** le manque de respect, l'intimidation et la violence;
- Je suis **bon gagnant** et **bon perdant**.



Code de vie

Gestion des comportements



À l'école Saint-Marc, nous sommes convaincus que la place de l'élève est en salle de classe. Lorsque survient un comportement qui s'éloigne de **nos valeurs**, les intervenants de l'école s'assurent de faire une analyse de la situation. Ils discutent avec les élèves impliqués pour comprendre ce qui s'est passé.

L'élève qui s'éloigne des valeurs prônées par l'école, par ses gestes, son attitude ou ses paroles, sera accompagné par l'équipe de Saint-Marc. Les interventions énumérées au bas de la présente page pourront alors s'appliquer.

Voici les définitions issues de la **loi de l'instruction publique (LIP, 2012)** qui nous guident lors de l'accompagnement des élèves.

CONFLIT	INTIMIDATION	VIOLENCE
Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l' inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).	Toute MANIFESTATION DE FORCE , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse , de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

CONFLIT

Puisque le conflit se règle par la négociation ou la médiation, il est essentiel pour les intervenants de l'école d'accompagner les élèves dans la saine gestion de leurs conflits. Nous les guidons dans la discussion, les invitons à s'exprimer au « JE » et les invitons à faire des messages clairs.

Si la négociation ou la médiation ne permettent pas aux élèves de résoudre leur conflit, voici certaines interventions qui pourront être mises en place :

- Accompagnement de la TES
- Récréations supervisées
- Jeu dirigé
- Rencontre avec la direction
- Appel aux parents
- Toute autre intervention considérée appropriée par l'équipe d'intervenants en fonction de l'analyse de la situation.



Code de vie

Gestion des comportements

INTIMIDATION

L'école Saint-Marc souhaite offrir à ses élèves et aux membres de son personnel un milieu sain et sécuritaire, où les comportements d'intimidation n'ont pas leur place. Afin de bien guider les élèves, l'école Saint-Marc travaille en collaboration avec différents organismes, tels que la police Roussillon, les responsables du dossier violence et intimidation et certains professionnels du centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. Ces partenaires nous accompagnent tout au long du processus d'analyse et de gestion des situations d'intimidation.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, construits dans le respect du projet de loi n° 56, soit la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, vous permettra de connaître l'ensemble de nos actions.

L'élève auteur d'intimidation sera accompagné afin que cessent ses comportements.



INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

Gradation des conséquences associées à l'intimidation :

1. L'élève est rencontré par la TES

Une analyse de la situation est alors faite

L'élève est sensibilisé et s'engage à cesser les comportements répréhensibles

Des mesures de restriction peuvent être mises en place pour l'intimidateur

La direction est avisée

Les parents sont avisés (courriel ou appel téléphonique)

2. L'élève est rencontré par la TES et la direction

Des mesures de restriction sont mises en place pour l'intimidateur

Les parents sont avisés (courriel ou appel téléphonique)

3. La direction rencontre les parents de l'élève

4. Le policier préventionniste rencontre l'élève*

5. L'élève est suspendu pendant l'analyse de son dossier

**Les parents seront alors invités à participer à la rencontre de prévention.*

Des mesures supplémentaires peuvent être prises telle une intervention policière, un signalement à la DPJ, un changement d'école...

Nous vous invitons à vous référer au plan de lutte contre la violence et l'intimidation, sur le site WEB de l'école, pour connaître l'éventail des interventions pouvant aider les victimes, les témoins et les intimidateurs.



Code de vie

Gestion des comportements

VIOLENCE

Dans le respect du projet de loi n° 56, soit la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école, l'équipe d'intervenants de Saint-Marc tient à s'assurer que tous les élèves soient en sécurité. Notre code de vie prône la résolution des différends sans violence.

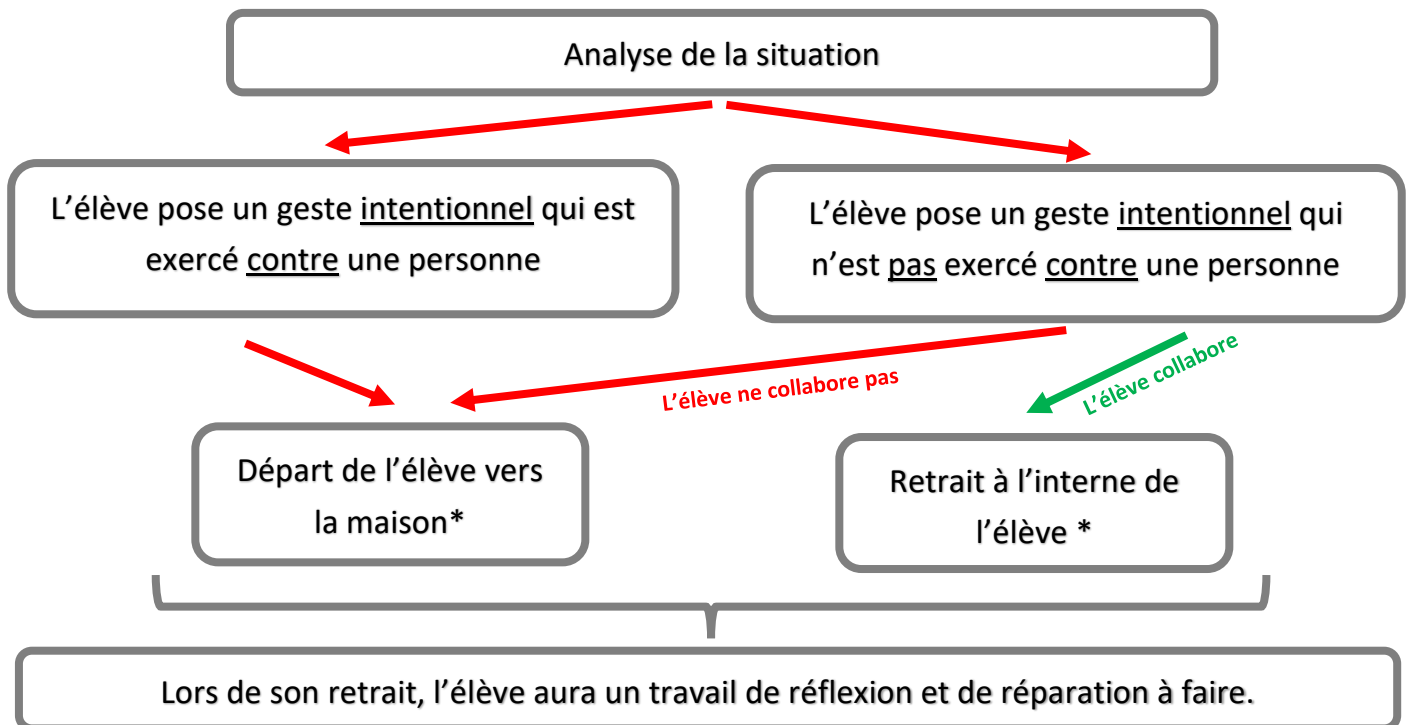
VIOLENCE

Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Dans le respect de cette définition de la violence (LIP, 2012), à la suite de l'analyse de la situation faite auprès des élèves et intervenants impliqués, l'arbre décisionnel suivant sera appliqué.

Geste de violence

(LIP, 2012)

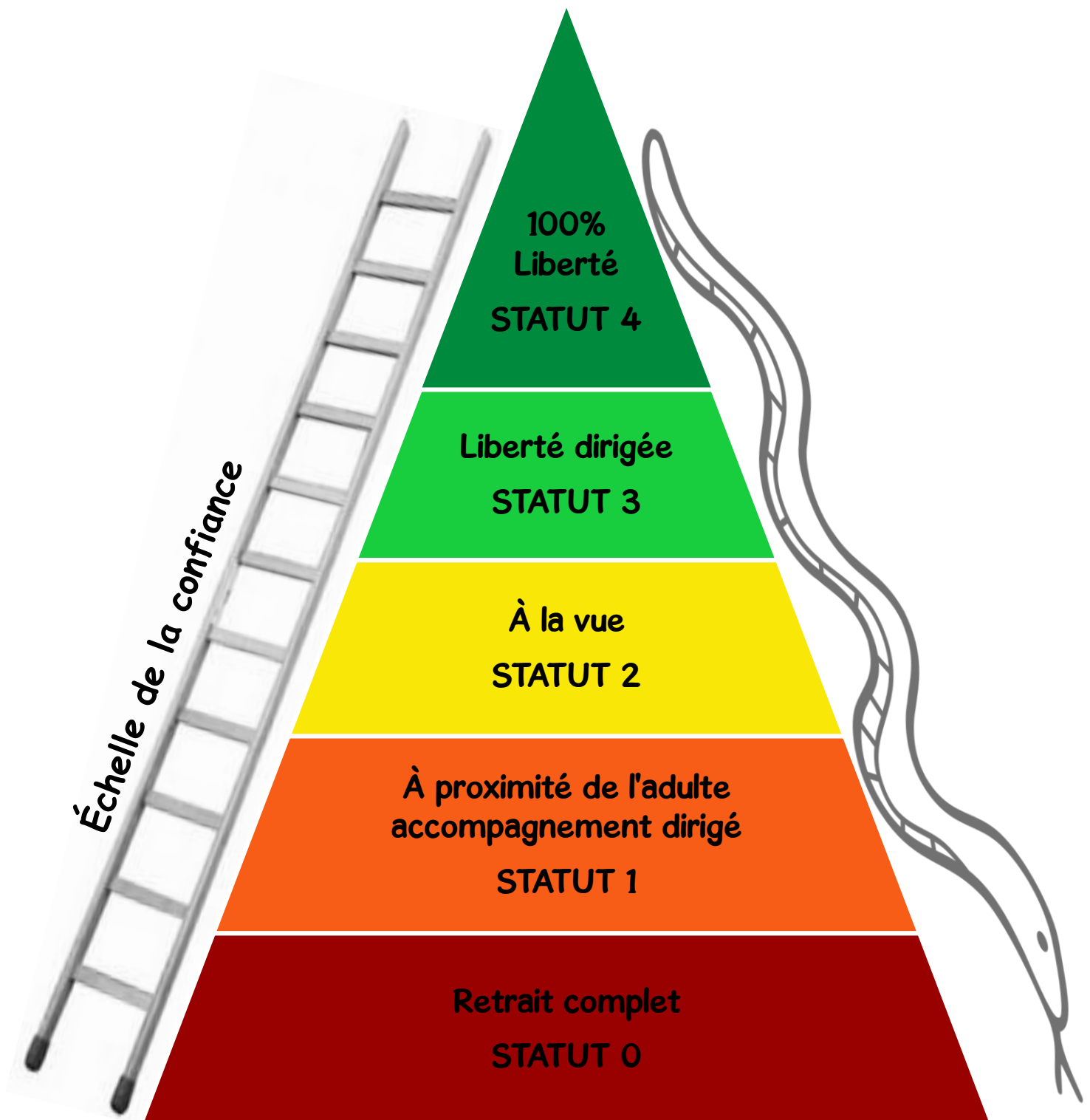


* La durée du retrait à la maison et la durée du retrait à l'école seront établies par la direction, en fonction de l'intensité de l'événement, de la collaboration de l'élève et de la récurrence des événements.



Code de vie

Statut d'accompagnement aux récréations



Protocole inspiré d'un document de référence créé par des membres de l'équipe des services éducatifs du CSSDGS.

Ce protocole d'accompagnement aux récréations peut être utilisé intégralement ou partiellement, en fonction de l'analyse de la situation faite par l'équipe d'encadrement, basée sur la gravité des gestes posés, la fréquence et la récurrence de ces gestes.